

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit	Produit (sous forme de titre de créance) lié au risque de crédit de 4 ans et 10 mois lié à Barclays PLC
Identificateur du produit	ISIN: XS2482853970 Valoren: 124869988
Initiateur du produit	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd (l'« Émetteur »), faisant partie de The Goldman Sachs Group, Inc. (visitez http://www.gspriips.eu ou appelez le +442070510419 pour de plus amples informations)
Autorité compétente	Non applicable
Date du document	25 juillet 2024 à 6:54:55, heure locale à Zurich

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type Le produit est un titre de créance de droit anglais. Ce produit génère des intérêts. Les obligations de paiement de l'initiateur du produit sont garanties par The Goldman Sachs Group, Inc. (le « Garant »).

Durée Le produit a une durée déterminée et sera échu le 20 juin 2029, sujet à la survenance d'un événement de crédit.

Objectifs Le produit offre un rendement à taux d'intérêt fixe. Les intérêts et le montant que vous recevrez à la fin de la durée du produit n'est pas connu à l'avance et dépendra de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit (comme décrit plus en détail ci-dessous) est un événement défavorable à l'égard des obligations de dette de premier rang de Barclays PLC (l'entité de référence), indiquant une dégradation de la solvabilité de Barclays PLC (par exemple, une faillite et le défaut de paiement des sommes dues). Vous encourez le risque de perdre une partie ou l'intégralité des intérêts et du montant dû à la fin de la durée du produit si un événement de crédit se réalise. Si un événement de crédit survient, le produit sera remboursé de façon anticipée à un montant égal au montant de remboursement lié à l'événement de crédit (tel que décrit ci-dessous) et aucun paiement ultérieur ne sera effectué. Si aucun événement de crédit ne se réalise, le produit sera remboursé le 20 juin 2029 (la date d'échéance) à une valeur de 100% de la valeur nominale du produit, sous réserve de la possibilité d'une extension jusqu'à six mois dans les circonstances décrites ci-dessous. Chaque titre de créance a une valeur nominale de 1 000 CHF. Le prix d'émission est fixé à 100,00% de la valeur nominale. Le produit n'est pas coté en bourse. La date d'émission est le 26 juillet 2024.

Intérêts: À chaque date de paiement d'intérêts tombant le 20 juin 2025, 22 juin 2026, 21 juin 2027, 20 juin 2028 et 20 juin 2029, vous recevrez pour chaque titre de créance que vous détenez:

- Si aucun événement de crédit n'a eu lieu avant la date de paiement d'intérêts considérée, un montant d'intérêts calculé en multipliant la valeur nominale avec le taux d'intérêts applicable. Le taux d'intérêts applicable à chaque période sera de 2,05% par an.; ou
- Si un événement de crédit a eu lieu avant la date de paiement d'intérêts considérée, aucun intérêt ne sera payable à cette date de paiement d'intérêts ou aux dates de paiement ultérieures.

Chaque période d'intérêt débute à la date de paiement d'intérêts programmée (incluse) (ou dans le cas de la première période d'intérêt, la date d'émission), et se termine à la prochaine date de paiement d'intérêts (exclue) (ou dans le cas de la dernière période d'intérêt, la date d'échéance programmée le).

Remboursement à la suite d'un événement de crédit:

Si un événement de crédit s'est produit, vous recevrez, pour chaque titre de créance que vous détenez, le montant de remboursement faisant suite à l'événement de crédit (tel qu'indiqué ci-dessous) et ce à une date qui tombera au plus tard 10 jours ouvrés après la détermination du montant de la perte liée à l'événement de crédit (tel qu'indiqué ci-dessous). Aucun autre paiement de principal ou d'intérêts ne sera effectué.

Le **montant de remboursement faisant suite à l'événement de crédit** sera déterminé par Goldman Sachs International (l'Agent de Calcul) comme étant la valeur de marché (ajusté des coûts de liquidation de la couverture) d'un Titre de créance à taux fixe hypothétique offrant des termes similaires au produit (mais sans aucun lien avec le risque de crédit de l'entité de référence) à une date sélectionnée par l'Agent de Calcul moins le montant de la perte de l'événement de crédit. Le **montant de la perte de l'événement de crédit** est un montant destiné à refléter la différence entre la valeur nominale ou notionnelle des obligations de dette de premier rang de l'entité de référence et leur valeur de marché après la survenance du ou des événements de crédit, et peut être égale à zéro. La valeur de marché des obligations de dette de premier rang des titres de créance peut être égale à zéro et sera déterminée par un processus d'enchères standardisé établi par la Credit Derivatives Determinations Committee of the International Swaps and Derivatives Association, Inc. (ISDA CDDC) ou autrement par des cotations d'opérateurs de marché organisées par l'Agent de Calcul ou, à défaut, par l'Agent de Calcul à sa discrétion.

Un **événement de crédit** se produira si l'Agent de Calcul établit que certaines conditions ont été satisfaites selon les termes du contrat de couverture de défaillance de l'entité de référence (le **CDS de référence**) lors d'un événement de crédit se produisant avant la date d'échéance. La réalisation d'un **événement de crédit** sera établie par l'ISDA CDDC ou, sinon, par l'Agent de Calcul, et il peut s'agir d'un des événements suivants:

- Faillite:** l'entité de référence connaît une insolvabilité, une faillite ou des événements connexes.
- Défaut de paiement:** l'entité de référence ne parvient pas à effectuer des paiements dus sur sa dette au-dessus d'un seuil prescrit, après l'expiration de tout délai de grâce applicable.
- Restructuration:** la dette de l'entité de référence est restructurée sous des conditions défavorables pour le(s) détenteur(s) de la dette en question et contraignantes pour tous les détenteurs.

(4) **Intervention gouvernementale:** une autorité gouvernementale annonce une réduction des intérêts et/ou du principal, un report, une dévaluation ou d'autres modifications préjudiciables aux modalités de la dette de l'entité de référence en vertu des lois et règlements de restructuration et résolution.

Remboursement à l'échéance: Si aucun événement de crédit ne s'est réalisé, les titres de créance seront remboursés à la date d'échéance et vous recevrez 1 000,00 CHF pour chaque titre de créance que vous détenez.

Les conditions relatives au produit prévoient également que si certains événements exceptionnels surviennent, (1) des adaptations peuvent être apportées au produit et/ou (2) l'émetteur du produit peut résilier le produit de façon anticipée. Ces événements sont spécifiés dans les conditions relatives au produit et concernent principalement le produit et l'initiateur du produit. Le rendement (le cas échéant) que vous recevrez lors d'une telle résiliation anticipée est susceptible d'être différent du rendement dans les scénarios décrits ci-dessus et peut être inférieur au montant que vous avez investi.

Les termes du produit autorisent aussi l'Agent de Calcul à reporter la date d'échéance dans certaines circonstances pour établir si un événement de crédit s'est effectivement réalisé ou s'il y a un risque continu qu'un événement de crédit se réalise ultérieurement. Dans ces circonstances, le remboursement des titres de créance sera reporté (jusqu'à un maximum de 6 mois) et, si la période maximale de 6 mois est atteinte, le montant que vous recevrez sera réduit d'un montant reflétant les coûts engendrés par l'initiateur pour dénouer le CDS de référence. Vous ne recevrez pas de paiement en intérêts ou de compensation dans le cas d'un tel report.

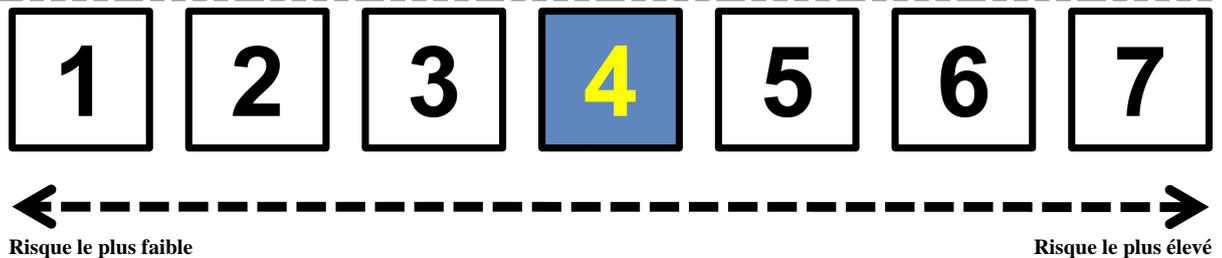
Investisseurs de détail visés

Le produit est destiné à être offert aux investisseurs de détail qui:

- ont la capacité de prendre une décision d'investissement éclairée grâce à une compréhension et des connaissances suffisantes du produit et de ses risques et avantages spécifiques, avec une expérience passée dans l'investissement et/ou la détention d'un nombre de produits comparables qui fournissent une exposition similaire au marché;
- recherchent un revenu, s'attendent à ce que l'entité de référence évolue de manière à générer un rendement favorable et ont un horizon d'investissement qui correspond à la période de détention recommandée précisée ci-dessous;
- acceptent le risque que l'émetteur ou le garant puisse ne pas payer ou exécuter ses obligations au titre du produit et peuvent supporter une perte totale de leur investissement;
- sont prêts à accepter un niveau de risque pour obtenir des rendements potentiels conforme à l'indicateur synthétique de risque présenté ci-dessous; et
- suivent les recommandations d'un conseiller professionnel.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 20 juin 2029. Vous ne pourrez peut-être pas sortir du produit avant échéance. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Cela prend en compte deux éléments: (1) le risque de marché - c'est-à-dire que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen; et (2) le risque de crédit - c'est-à-dire que si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

L'inflation érode la valeur d'achat de l'argent au fil du temps, ce qui peut provoquer la baisse en termes réels de tout capital remboursé ou de tout intérêt que vous pouvez recevoir dans le cadre de l'investissement.

Scénarios de performance Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée:	4 ans et 10 mois		
Exemple d'investissement:	10 000,00 CHF		
Scénarios	<i>Si vous sortez après 1 an</i>	<i>Si vous sortez après 4 ans et 10 mois (Période de détention recommandée)</i>	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 894 CHF	4 771 CHF
	Rendement annuel moyen	-11,0%	-14,0%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 513 CHF	11 059 CHF
	Rendement annuel moyen	-4,8%	2,1%

Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 686 CHF	11 059 CHF
	Rendement annuel moyen	-3,1%	2,1%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 786 CHF	11 059 CHF
	Rendement annuel moyen	-2,1%	2,1%

Les scénarios favorable, intermédiaire, défavorable et de tensions représentent des résultats possibles basés sur des simulations utilisant la performance passée de l'entité de référence pendant une période jusqu'à 5 années et probabilités de défaut historiques. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Goldman Sachs Finance Corp International Ltd n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie. Cela signifie que si nous devenions insolvable, et si le garant devient également insolvable ou ne peut pas payer l'intégralité du montant garanti, vous risquez de perdre l'intégralité de votre investissement.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10 000,00 CHF sont investis

	<i>Si vous sortez après 1 an</i>	<i>Si vous sortez après 4 ans et 10 mois</i>
Coûts totaux	271 CHF	171 CHF
Incidence des coûts annuels*	2,7%	0,4% chaque année

*Ceci montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, ceci montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,4% avant déduction des coûts et de 2,1% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1,7% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	171 CHF
Coûts de sortie	1,0% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous recevrez et seront dus seulement si vous sortez avant échéance. Si vous détenez le produit jusqu'à l'échéance, aucun coût de sortie ne sera dû.	100 CHF

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 4 ans et 10 mois

La période de détention recommandée pour le produit est de 4 ans et 10 mois car le produit est conçu pour être conservé jusqu'à l'échéance; il est toutefois possible que le produit soit résilié avant sa date d'échéance finale en cas d'un événement extraordinaire. Vous n'avez aucun droit contractuel de résilier le produit avant l'échéance.

L'initiateur n'est pas tenu de constituer un marché secondaire du produit, mais peut choisir de racheter le produit avant l'échéance au cas par cas. Dans de telles circonstances, le prix indiqué reflètera un écart acheteur-vendeur et tous les coûts associés au retrait des arrangements de couverture de l'initiateur liés au produit. En outre, la personne qui vous a vendu le produit peut vous facturer des frais de courtage si vous vendez le produit.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte concernant la personne vous conseillant ou commercialisant le produit (notamment votre intermédiaire) peut être déposée directement auprès de cette personne. Toute plainte concernant le produit et/ou l'initiateur du produit peut être déposée conformément aux mesures énoncées sur <http://www.gspriips.eu>. Les plaintes peuvent aussi être adressées par écrit à Goldman Sachs International, PRIIP KID - Compliance Securities, Plumtree Court, 25 Shoe Lane, London, EC4A 4AU, United Kingdom ou peuvent être envoyées par email à gs-eq-priip-kid-compliance@gs.com.

Autres informations pertinentes

Toute documentation supplémentaire relative au produit, en particulier la documentation du programme d'émission, tous suppléments à celui-ci et les termes du produit sont disponibles gratuitement, sur demande, auprès de l'initiateur du produit. Lorsque le produit est émis conformément au règlement Prospectus de l'UE (règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié), ou au règlement Prospectus britannique (règlement (UE) 2017/1129, faisant partie du droit national britannique en vertu de l'European Union (Withdrawal) Act 2018 et des règlements qui en découlent, tels que modifiés), le cas échéant, cette documentation est également disponible comme décrit sur <http://www.gspriips.eu>.